

FORMATION CFTL - ISTQB NIVEAU AVANCÉ TEST MANAGER

La formation CFTL - ISTQB niveau Avancé Test Manager a pour objectif d'optimiser vos chances de réussite au passage de la certification USTQB. Des enjeux des tests aux moyens pour les mettre en place, un certain nombre de connaissances et de compétences seront dispensées au cours de cette formation, afin de vous permettre de maîtriser le rôle de Test Manager

PROGRAMME

1/ Syllabus du gestionnaire de test : Introduction générale

2/ Connaître les éléments de base du test logiciel

- La place du test au sein du cycle de vie du logiciel
- Appréhender les systèmes spécifiques
- Connaître les différents métriques et mesurages

3/ Les tests : Processus et mise en place

- Savoir planifier et contrôler les tests
- Être capable d'analyser et de concevoir des tests
- Pouvoir implémenter et exécuter des tests
- Procéder à l'évaluation des critères de sortie puis informer
- Comprendre les activités de clôture de tests

4/ Test Manager : Administrer les tests

- Appréhender la documentation en gestion de tests
- Visualiser les différents modèles de documents de plan de test IEEE 829
- Estimer les tests
- Planifier les tests
- Contrôler et surveiller la progression des tests
- Évaluer la valeur commerciale des tests
- Distinguer les tests distribués, internalisés et externalisés
- Appréhender les tests fondés sur les risques
- AMDE : Analyser les modes de défaillance et leurs effets

5/ Les revues : Introduction et enjeux

- Appréhender les grands principes des revues
- Savoir introduire des revues
- Comprendre les facteurs de succès liés aux revues

6/ Gérer les incidents en tant que Test Manager

7/ Connaître les normes et processus d'optimisation de tests

8/ Vue d'ensemble des outils de test et automatisation

- Les enjeux des outils de test
- Connaître les différentes catégories d'outils de test

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2530 euros

5 jours

MG751

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Savoir définir les objectifs de test globaux et les stratégies à déployer
- Maîtriser la planification, l'agencement et suivi de tâches du cycle projet tests
- Choisir, obtenir et attribuer des ressources adéquates aux tâches
- Choisir, administrer et diriger des équipes de test
- Gérer la communication entre membres des équipes de tests
- Gérer la communication entre membres des équipes et les autres parties
- Fonder les décisions de pilotage de tests et donner des informations de reporting

PRE-REQUIS

- Posséder la certification ISTQB-CFTL niveau foundation

PUBLIC CONCERNE

- Professionnel titulaire du certificat ISTQB Fondation
- Responsable de Tests

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

13/04/2026, 25/05/2026, 06/07/2026, 17/08/2026,
28/09/2026, 09/11/2026, 21/12/2026

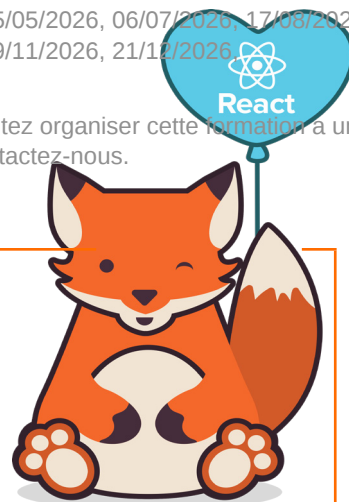
Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)

9/ Cerner les compétences individuelles et composer l'équipe

- La notion de compétences individuelles
- Évaluer la dynamique de l'équipe de test
- Déployer le test au sein d'une organisation
- Gérer la motivation
- Mettre en place une communication

10/ Se préparer au passage de la certification ISTB

- Révision générale des connaissances ISTQB
- Passage de l'examen l'après-midi du dernier jour (14h00-17h00)
- Informations complémentaires:
- Durée : 3 heures
- Type : QCM
- Contrôle : examinateur du GASQ
- À apporter : une pièce d'identité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75